

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMpte Rendu

Département du Gard

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'AUJARGUES

du mercredi 20 Janvier 2016 à 21h00

Membres afférents : 15

Membres en exercice : 15

Membres ayant pris part à la délibération : 12

Membres présents : 10

L'an deux mil quinze, le vingt janvier à vingt et une heures le Conseil municipal de la Commune d'Aujargues, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHLUDA Bernard, Maire.

Présents : Messieurs CHLUDA Bernard, DACIER Philippe, TASA Michel, GRÉGOIRE Robert, Mesdames ROUSSON-DATO Odette, ALEXANDRE Audrey, POULET-GUÉRIN Marie-Claude, TSITSICHVILI-TARLET Danièle, Messieurs GUILHAUME Daniel, VALENTI Bruno.

Procurations : Madame VIGNAL Brigitte à Monsieur DACIER Philippe,
Monsieur LAVAL Daniel à Monsieur GRÉGOIRE Robert.

Absents : Mesdames IBORRA Christelle et LESCOFFIER Sandrine, Monsieur BASTID Morgan.

Date de convocation

14/01/2015

Date d'affichage

14/01/2015

La séance est ouverte à 21h00. Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs et désigne Monsieur TASA en qualité de secrétaire de séance. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu du Conseil municipal du 04 novembre 2015.

Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de modifier le sens de circulation Route de Junas-RD105. Il rappelle que la création d'un trottoir ne permet plus aux véhicules de se croiser et d'établir un double sens de circulation.

Il est donc nécessaire de procéder à l'aménagement de la voirie pour permettre un croisement des véhicules en toute sécurité, d'établir une circulation à double sens alternée et d'assurer la sécurisation de l'entrée d'agglomération.

Le montant des travaux y compris Maîtrise d'œuvre est estimé à 7 090.00€ HT (soit 8 508.00 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **à l'unanimité des membres présents et représentés**, d'approuver le projet et de demander une subvention au titre des amendes de police pour sa réalisation.

Désignation Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation du schéma directeur d'Assainissement des eaux usées

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il est constaté l'intrusion d'eau parasitaire en quantité non négligeable dans le réseau d'assainissement des eaux usées, ce qui nuit au bon fonctionnement des ouvrages d'épuration. Afin d'améliorer ce fonctionnement, il est donc nécessaire d'établir un schéma directeur d'assainissement des eaux usées qui permettra d'une part de fournir les éléments de programmation à court et moyen terme et d'autre part de prétendre à des subventions de la part du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité pour la commune de se faire assister dans le choix du bureau d'études et le suivi de l'étude proprement dite. Il propose de confier cette mission au Cabinet de Conseils et Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage AF Conseil pour un montant de 7 000 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité des membres présents et représentés**, de confier la mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement des eaux usées au Cabinet AF Conseil pour un montant de 7 000.00 € HT.

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée à 22h00

Délibérations adressées en Préfecture via ACTES le 27/01/2016.

Délibérations réceptionnées par la Préfecture via ACTES le 27/01/2016.

Publication le 27/01/2016.

Compte rendu affiché en mairie le 28/01/2016.

Les membres du Conseil municipal

Le Maire